

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 22 septembre 2022	L'an Deux Mille Vingt-Deux, le 22 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'Amphithéâtre du Pôle Développement territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BILLOUX Bruno, BONNET Jean-François, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MÉLO Baptiste, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame, Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, GUÉRIN Gilbert, PINSOLLES Sophie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Monsieur BIHOUEE Yann,
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Monsieur DELPY Jean-Luc,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Louise,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur MÉLO Baptiste.

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 36 Pouvoir(s) : 9 Votants : 45
---	--

N°2022D-82-RH : MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°2011G-159 : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle la délibération n°2011G-159, en date du 20 septembre 2011, relative à la création d'un poste d'un attaché territorial pour le renforcement de l'encadrement du service Ressources Humaines.

AR Prefecture

047-200068930-20220922-2022D_82_RH-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

Il rappelle également le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 spécifiant que si le constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire est établi, cet emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-08 2° du Code Général de la Fonction Publique compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service.

En vue de permettre le recrutement d'un agent contractuel de droit public sur ce poste d'attaché territorial, il propose de modifier la délibération n°2011G-159 en rajoutant le décret ci-dessus cité.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ;

Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant statut échelonnement indiciaire applicable aux Attachés territoriaux ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs de Fumel Vallée du Lot ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

1°) - Décide de modifier la délibération 2011G-159 en date du 20 septembre 2011 relative à la création d'un poste d'attaché territorial et de procéder au recrutement par voie statutaire ou contractuelle ;

2°) - Dit que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat ;

3°) - Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi sont prévus au budget ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 22 septembre 2022



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 29 septembre 2022

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 29 septembre 2022
